

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup de la ville de Montereau-Fault-Yonne portant sur la stabilisation de la chapelle Sainte Geneviève et Sainte Anne, de la chapelle de la Vierge et du déambulatoire

DATE

D'AFFICHAGE

01 octobre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

25

votants

35

N° D_117_2024 (Service des Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 23 septembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 23 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission du 26 septembre 2024,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup de la ville de Montereau-Fault-Yonne portant sur la stabilisation de la chapelle Sainte Geneviève et Sainte Anne, de la chapelle de la Vierge et du déambulatoire.

Le montant estimatif de la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup est de 1 800 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_117\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

suite de la délibération n° D\_117\_2024

Réalisation de la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup portant sur la stabilisation de la chapelle Sainte Geneviève et Sainte Anne, de la chapelle de la Vierge et du déambulatoire

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON